

Cour de France.fr / Histoire et fonction / Politique, guerre et justice / Etudes modernes / Justice, société et pouvoir à l'époque féodale : nouvelles perspectives

**Florian Mazel**

## **Justice, société et pouvoir à l'époque féodale : nouvelles perspectives**

Article. Source : Presses Universitaires de France

**Mazel, Florian, « Justice, société et pouvoir à l'époque féodale : nouvelles perspectives. À propos de deux ouvrages récents », *Revue historique*, 2012/2 (n° 662), p. 477-491.**

### **Extrait de l'article**

Comme le rappelle fort à propos Hélène Couderc-Barraud en ouverture de son ouvrage, nous savons depuis Marc Bloch combien l'étude de la justice, loin de se limiter à l'analyse des institutions et de leur fonctionnement, peut éclairer l'ensemble d'un système social. C'était la démarche d'un Georges Duby dans son fameux article sur les institutions judiciaires en Bourgogne aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles, publié en 1946-1947 dans la revue *Le Moyen Âge* et véritable matrice intellectuelle de sa thèse sur la société en Mâconnais. Depuis les années 1970, l'anthropologie juridique a élargi la perspective en insérant la justice au sein du champ plus vaste de la régulation des conflits incluant ce qu'on appelle l'infra- ou l'extrajudiciaire et une réflexion sur la nature de la violence, mais elle est largement restée fidèle à cette idée. C'est encore cette ambition qui gouverne les deux ouvrages de Bruno Lemesle et Hélène Couderc-Barraud publiés en 2008 et portant l'un sur l'Anjou, l'autre sur la Gascogne des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. Pour autant, ces deux monographies ne constituent en rien de nouveaux « cas » régionaux à l'appui de ce courant - *la legal anthropology* - dont on connaît la fortune historiographique. En écho à quelques ouvrages majeurs parus récemment (en particulier ceux de Chris Wickham et Alain Boureau) et au-delà de leur voix propre, ils participent à l'élaboration de nouveaux paradigmes et de nouvelles perspectives de recherche qui justifient, me semble-t-il, qu'on leur accorde une attention privilégiée et dont il convient de dégager les traits saillants. Je commencerai par rendre compte des principaux apports de chacun des deux livres avant d'esquisser une lecture plus systématique et plus personnelle des révisions historiographiques auxquelles ils invitent.

[Lire la suite \(cairn.info\)](#)